



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

République centrafricaine

Question écrite n° 41766

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en République Centrafricaine. La mobilisation de la France en faveur de la RCA, à titre bilatéral comme dans les enceintes internationales, a permis de réaliser de très grandes avancées dans ce dossier comme en témoigne notamment l'adoption, le 10 octobre, par le conseil de sécurité des Nations-unies de la résolution n° 2121 dont elle a été à l'initiative. Il n'en reste pas moins nécessaire de poursuivre cette mobilisation, notamment pour améliorer la sécurité des populations civiles qui restent exposées à des atrocités, mais aussi apporter une réponse au problème humanitaire qui se pose. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles actions sont menées par la France en ce domaine.

Texte de la réponse

La France est particulièrement sensible au destin de la population centrafricaine, très durement éprouvée par la nouvelle crise que connaît le pays. Sur le plan humanitaire, la France a alloué à la RCA une aide alimentaire et humanitaire de 2,23 millions d'euros sur les six premiers mois de 2013. Le 26 septembre, elle a adopté un plan d'action d'urgence de dix millions d'euros en vue de renforcer les programmes d'assistance alimentaire et sanitaire, à Bangui et en province. Sur le plan politique, la France soutient la transition telle qu'elle a été agréée par la médiation des Etats d'Afrique centrale. Elle a appelé les dirigeants de la transition à respecter leurs engagements et les forces à s'abstenir de toute violence, notamment envers les populations civiles. La France a appelé au respect des droits de l'Homme et souligné que les auteurs de violations auraient à en rendre compte. Sur le plan diplomatique, la France s'efforce de mobiliser la communauté internationale. Le 25 septembre 2013, le Président de la République a lancé un cri d'alarme à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies face à la dégradation sécuritaire et la multiplication des violences intercommunautaires et interconfessionnelles. La résolution 2121 est une première étape indispensable dans le soutien de la communauté internationale à l'action de l'Union africaine et des pays de la région en faveur de la sécurisation du pays. Dès réception du rapport du Secrétaire général des Nations unies, le 18 novembre, la France a entrepris la négociation d'une deuxième résolution. Placée sous le chapitre VII de la Charte des Nations unies, celle-ci doit donner un mandat robuste à la MISCA, force de l'Union africaine et apporter un soutien international à cette force pour que celle-ci soit en mesure de remplir, rapidement, son mandat. La résolution donnera également un mandat aux forces françaises, en appui à la MISCA. L'action de la France s'inscrit dans un cadre multilatéral : elle aide les Africains à assurer leur propre sécurité. Ce soutien est résolu et urgent compte tenu des risques pour la population centrafricaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41766

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11470

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12882